



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'environnement**

Affaire suivie par : Driss DAGHMOUS  
Téléphone : 04 67 61 68 56  
Mél : driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le 12 OCT. 2021

Commission de suivi de site  
Installation de stockage de déchets non dangereux  
complexe OIKOS - Villeveyrac

Compte Rendu  
Réunion du mercredi 30 juin 2021

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie le mercredi 30 juin 2021 sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Villeveyrac sous la présidence de Madame DARMON, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Hérault.

**1-Adoption du Compte Rendu CSS 2020.**

**a-Déclaration liminaire.**

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame DARMON ouvre les débats et rappelle l'ordre du jour. Elle demande si l'un des membres de la CSS souhaite effectuer une déclaration liminaire. Aucun des membres ne souhaite faire de déclaration.

**b-Adoption du compte rendu de la CSS de 2020.**

Le compte rendu de la CSS du 25/09/2020 a été adopté à l'unanimité.

**2-Bilan d'exploitation de l'installation 2020.**

**M. GIMENEZ** présente le bilan d'activité 2020 dont le document de présentation a été adressé aux membres de la CSS en même temps que la convocation. Il énonce les deux orientations principales poursuivies par la SAM pour réduire l'export de déchets à l'extérieur du département : l'extension des consignes de tri, avec notamment la construction d'un centre de tri à Saint-Thibéry prévu pour fin 2022, ainsi qu'une augmentation des capacités de traitement des déchets par un renforcement de l'UVE de Sète prévue pour 2024.

L'ISDND traite 12 % des déchets du territoire de la SAM.

Il évoque le basculement de l'exploitation du casier nord sur le casier sud depuis le 13 mars 2020. L'augmentation du tonnage de déchets s'explique par une réduction de l'export de déchets et une reprise de reliquats de déchets provenant des installations de Pézenas.

Il évoque une baisse tendancielle de la quantité de déchets enfouis depuis 2012 mais reconnaît une augmentation du tonnage en 2020 due à la crise sanitaire, toutefois sans dépassement des seuils réglementaires.

Interrogé par **Madame DARMON**, il prévoit que cette croissance se poursuive en 2021.

Il évoque aussi des gravats et de la terre provenant de l'aménagement des quais d'exploitation du casier sud.

### **3-Suivi environnemental de l'installation : campagne 2020.**

**M. GIMENEZ** présente le bilan du suivi environnemental de l'installation 2019, dont le document de présentation a été adressé aux membres de la CSS en même temps que la convocation.

**M.GIMENEZ** relève deux incidents survenus en fin d'exploitation du casier nord (donc de la partie en surélévation).

Un poids lourd s'est couché lors du dépotage au sein du massif de déchets mais sans dégât particulier.

Le 22 mai 2020 la géo-membrane du casier sud a été dégradée par un engin de chantier lors de la réalisation des travaux. Là encore les dégâts ont été constatés et réparés sans aucune suite particulière.

Pour le casier nord, les travaux ont été réalisés. La couverture et le réseau de dégazage ont été mis en place.

Pour 2021, sont prévues des mesures de contrôle de la qualité de bio-gaz, de la composition des sorties de la torchère et de la qualité des eaux souterraines,

**Conformément aux prescriptions réglementaires un contrôle des émissions sonores à été initié en mars 2021 suite au démarrage de l'exploitation, les résultats sont attendus à la prochaine CSS. Ces opérations de surveillance seront poursuivies au cours de l'exploitation.**

Une cartographie des émissions du site à l'échelle des casiers central et nord va être faite pour attester de la bonne efficacité des couvertures et du captage du bio-gaz. Il a été décidé de commencer à faire du dégazage et de la collecte de bio-gaz à l'avancée de l'exploitation. La mise en place de drains de captage de gaz est prévue à partir de l'été. Ainsi, l'installation de tranchées drainantes et une connexion avec la torchère pour éviter les nuisances, sont prévues. **M.GIMENEZ** évoque également la mise en place prochaine de filets, ainsi que **l'étude et la demande de devis** sur les contrôles vidéo des apports de déchets en application de la loi AGECE du 10 février 2020, dite loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire .

### **4- Suivi des engagements pris lors de la CSS du 25/09/2020 et point sur les mesures compensatoires. Suivi des engagements pris lors de la CSS du 25/09/2020**

#### **a-Retour sur un engagement pris au cours de la CSS du 28/06/2019**

**M.GIMENEZ** revient tout d'abord sur un engagement pris au cours de la CSS du 28/06/2019 concernant le dégât des oiseaux sur les vignes. Il indique que des prises de contact ont eu lieu avec l'agriculteur concerné. Aujourd'hui, le problème a été réglé, notamment grâce au recouvrement définitif du casier nord. Un recouvrement journalier a été élaboré pour limiter la présence aviaire avec la mise en place de filets percés et de filets pare-envols. Ce qui a permis d'accroître la protection des vignes **sur le casier sud**.

**b- Le 1<sup>er</sup> engagement pris lors de la CSS du 25/09/2020** porte sur une demande à la SAM de faire un point sur la mise en place d'ouvrages de captage de gaz dans le casier sud afin d'atténuer les odeurs. **M.GIMENEZ** annonce que les travaux sont prévus pour l'été **ou l'automne** 2021. Ils n'ont pas pu se dérouler avant en raison d'une épaisseur insuffisante de déchets.

### c- Point sur les mesures compensatoires

**M. de Montredon** intervient pour apporter des informations sur l'action de SAM concernant le respect de la séquence « éviter, réduire, compenser » en faveur de la préservation de l'écosystème.

Il précise que des mesures compensatoires ont été mises en place à Montbazin suite à l'exploitation du casier sud.

Il détaille les actions entreprises sur les parcelles périphériques autour de l'ISDND, avec un plan de gestion sur 30 ans. Il évoque la création d'une haie paysagère, le suivi de la diane l'arrachage des cannes de Provence, la création de gîtes à reptiles et de trois talus favorables à leur développement, la restauration de murets en pierre sèche, la plantation et la préservation d'arbres **de hauts jets** et l'installation de deux nichoirs.

Il annonce un suivi des habitats naturels et de la structure de végétation, notamment de la diane dont la présence est fortement corrélée à la présence d'aristoloches. Il souligne la forte influence des types d'habitat sur la biomasse des insectes. Il explique l'augmentation de la population d'amphibiens par une pluviométrie plus importante en 2020. Il a été constaté deux espèces supplémentaires de reptiles, ainsi que treize espèces nicheuses d'oiseaux.

Il relate l'activité d'un berger qui a opéré une reconversion dans l'agriculture biologique et qui fera pâturer ses bêtes dès le mois de septembre 2021.

### 5) Echanges concernant le bilan d'exploitation de l'installation 2020.

**M.TABACCHI**, représentant de l'association LRNE, demande si l'absence de torchère les années précédentes était due à une quantité insuffisante de gaz à disposition et s'il est prévu d'étendre et développer l'exploitation de cette ressource.

**M.GIMENEZ** répond que jusqu'à présent, il n'y avait pas assez de gaz pour mettre en place un **système de valorisation du biogaz. Avec l'étendue du réseau sur le casier nord et le captage à l'avancement du biogaz du casier sud, la torchère en place** devrait davantage fonctionner. Pour l'heure, il n'y a pas assez de gaz pour étendre son utilisation:

**M.TABACCHI** demande si la pluie ne génère pas de lixiviats.

Pour éviter les générations de lixiviats en cas de pluie, M. GIMENEZ annonce que les travaux ont rendu le casier nord suffisamment étanche. Pour le casier sud, **Il indique qu'un système de pompage automatique est mis en place avec un rejet direct dans le bassin de lixiviats situé à côté.**

### 6) bilan de l'action des inspections de l'installation classée 2019

**Madame REDON**, inspectrice des installations classées de la DREAL précise que l'ISDND de Villeveyrac a fait l'objet d'une visite d'inspection le 3 juillet 2020 sur la gestion et le suivi du biogaz et des lixiviats

L'inspection n'a révélé aucune non-conformité majeure, seulement quelques observations, notamment sur la complétude des registres de suivi prescrite par l'arrêté ministériel.

### 7) Echanges divers.

**Mme DARMON** exprime son intérêt quant au suivi par la SAM de la mise en œuvre des mesures de compensation durant les années à venir.

**Mme MAGNE** précise qu'il sera intéressant de voir la capacité de la SAM à ralentir le remplissage du casier dans un contexte d'augmentation de la TGAP et de pression sociale pour réduire les déchets.

Elle souligne le défi lié à la fin de l'enfouissement d'ordures ménagères et d'encombrants, au profit du réemploi, du recyclage et du compostage, notamment au regard de la performance relativement faible de la SAM. Elle fait part de son ambition sur le sujet.

**Mme Sylvie GARCIA** évoque les actions de prévention et de communication auprès de la population menées dans le passé par les ambassadeurs de tri. Elle souligne l'importance de ces opérations de sensibilisation, notamment à travers des animations dans les écoles.

**M.RIBES** annonce que SAM a créé un service de sensibilisation sur ces questions animé par une responsable qui a pris ses fonctions en janvier 2021, soutenue par deux médiateurs de l'environnement et deux autres agents.

L'idée est d'accentuer l'effort de sensibilisation du public, notamment en lien avec les associations, les écoles et à travers des événements importants.

**Madame MAGNE soutient que** la volonté du citoyen importe pour garantir une prise en compte et revalorisation optimale du rôle des citoyens. Elle évoque le succès des composteurs et de la distribution de composteurs en bois de coupes. La SAM envisage la fabrication de composteurs avec du bois de palettes de récupération.

Elle prévoit la création de nouveaux emplois en s'appuyant sur la mise en place de formations professionnelles de type CAP « sensibilisation, production et conception d'ouvrages en bois » ancrées dans l'univers de l'économie circulaire ». L'objectif est de former des candidats notamment au sein de structures. Ce dispositif soutenu par l'État et mené en collaboration avec Montpellier Méditerranée Métropole permettrait de générer du stock et une masse critique suffisante capables de créer des structures de production susceptibles de générer de l'emploi pour cinq à dix ans. Elle situe cet objectif de recréation d'emploi local dans le cadre de la transition écologique.

**Mme MAGNE** évoque un fort intérêt des citoyens pour les composteurs qui permettent de récolter 25 % de déchets fermentescibles. Elle évoque la nécessité de doter également les logements de ce type d'équipement, mais elle admet que c'est une opération plus complexe. Selon elle, les jardins partagés ont un fonctionnement moins performant dans la mesure où le volume de déchets quotidiens est trop important pour être traité par compostage.

**M.TABACCHI** estime que cette initiative peut rencontrer un succès si l'on procède à un vidage partiel quotidien des bacs.

**M.TABACCHI** demande si les autres déchets sont triés.

**Mme MAGNE** répond qu'un centre de tri de **deuxième** génération assure le traitement du plastique, du papier et du carton mais pas des emballages souillés. Elle annonce la construction d'un nouveau centre de tri à Saint-Thibéry qui concernera tous les emballages, **et notamment les emballages plastiques faisant parties des nouvelles consignes de tri à l'habitant**. Cela permettra notamment de remédier aux disparités entre les consignes de tri des territoires.

Elle évoque que le tri progressera et que le compostage permettra de réduire la quantité de biodéchets à la source. Cette tendance est encouragée par la loi qui encadre plus sévèrement le volume d'emballages produit par les industriels.

Elle regrette les conséquences de l'accroissement des ventes par internet durant le confinement : qui a entraîné une importante augmentation de l'utilisation du nombre d'emballages de cartons bruns. Ces cartons ont souvent été jetés dans les bacs à ordures ménagères alors que c'est une matière entièrement recyclable.

Pour y remédier, la SAM expérimente avec succès depuis trois semaines, à Marseillan, la mise en place de collecteurs spécifiquement dédiés au carton.

Elle prévoit une extension de ce dispositif qui offrirait une solution de tri supplémentaire.

Cette initiative présente un intérêt important du fait de l'augmentation de la valeur du carton qui, à la revente, est passé de 10 euros la tonne, il y a dix ans, à 150 euros la tonne aujourd'hui.

Interrogée par M. MAIGRE sur les déchetteries, Madame MAGNE évoque la difficulté d'accès à certaines d'entre elles, notamment celle de Montbazin qui peut même représenter un danger. Elle émet l'idée d'en faire une « matériaux techs », c'est à dire une déchetterie spécifiquement dédiée aux déchets des matériaux de construction.

Elle annonce aussi l'expérimentation au mois de juillet 2021 à Sète d'un espace don dans les déchetteries pour permettre aux citoyens de donner des produits qui peuvent avoir vocation à être réutilisés au lieu de finir comme déchets. Ce projet a été mis en œuvre en lien avec les associations et les particuliers. En cas de succès, ce dispositif serait étendu à d'autres communes. Afin de garantir un accueil convivial dans les espaces dons, des panneaux d'accueil sont prévus. Une plate-forme numérique sera créée pour appuyer l'initiative. Les associations ont recommandé de ne pas donner les déchets mais de les vendre à un prix très bas pour que la dignité des personnes puisse être respectée

**Mme MAGNE** annonce que 120 vélos ont été récupérés dans les bennes cette année. Il ont été réparés par un atelier situé au sein d'une structure accueillant des enfants inadaptés. Ces vélos ont été soit donnés soit vendus à prix bas à des familles. Une partie a également été rachetée par la Mission Locale d'Insertion des Jeunes (MLI) afin de les mettre à disposition, pour la somme de 20 euros, à des jeunes qui cherchent ou qui ont trouvé du travail.

**Mme MAGNE** espère que ces initiatives conduiront à des résultats concluants d'ici deux ou trois ans.

**M. MAIGRE** évoque une prise de conscience générale depuis le confinement sur la nécessité d'une réutilisation optimale des déchets.

**M. MAIGRE** alerte sur les conséquences liées à la dégradation de la nature et de la biodiversité. Il rappelle les mises en garde répétées des scientifiques concernant les menaces sur l'environnement. Il évoque notamment la disparition du dernier couple de pie-grièches nicheurs à poitrine rose sur leur territoire en 2019. Alors que cette espèce couvrait pourtant 80 % du territoire national il y a dix ans.

Il se réjouit de la prise de conscience des citoyens sur ces sujets et de l'engagement témoigné par SAM. Il loue la réussite de la prise en compte de l'avis du citoyen par la SAM qui est, selon lui, essentielle pour la bonne mise en œuvre de l'action publique.

**Madame DARMON**, constatant qu'aucun des membres ne souhaite intervenir, met fin aux débats à 15h55.

La Présidente de la Commission de suivi de site

La Sous-Préfète



Emmanuelle DARMON.

